

Reprise exploitation caprine avec transformation fromagère

SANSA (Pyrénées Orientales)

Contexte

La commune de SANSA est une commune de montagne adaptée à l'élevage et au pastoralisme de par sa situation géographique et son relief. Ces pratiques d'élevage pastoral y sont très anciennes grâce notamment à des outils spécifiques dans lesquelles la commune s'est investie, notamment avec une AFP (Association foncière Pastorale) et une bergerie communale. Elle accueille aussi sur son territoire un groupement pastoral qui permet à plusieurs exploitations de transhumer leurs vaches.

En 2020, le berger en place ayant cessé son activité, la commune a souhaité installer un élevage caprin fromager, dans une démarche globale de dynamisation du village par la création d'activité économique complémentaire avec le gîte communal et l'installation de familles à l'année.

Ainsi, au printemps 2020, la commune a sollicité l'appui de la Chambre d'Agriculture pour étudier la faisabilité d'installer un(e) fromager(e) sur son territoire. Cet accompagnement a permis la recherche de candidats, l'étude de la faisabilité technique avec des experts en bâtiment et fromagerie, l'appui administratif à la demande de permis de construire et à la demande de subvention à la Région ainsi que l'animation foncière avec les différents utilisateurs pour optimiser la gestion du territoire, en partenariat avec l'association des AFP-GP.

La commune a construit la fromagerie et un logement de fonction (au-dessus) qui ont été finalisés au juin 2023.

Une chevière a démarré son activité en 2022 avec des chevrettes et a démarré la production en 2023. Pour diverses raisons et notamment le fait qu'elle était seule sur l'exploitation, elle a décidé d'arrêter son activité.

Foncier

Le foncier actuel de l'exploitation, bien regroupé, est d'environ 85 ha majoritairement loué par l'AFP (Association Foncière Pastorale de SANSA) via une convention pluriannuelle de pâturage pour ~75 ha et par quelques propriétaires pour les parcelles hors AFP.

La commune précise qu'il y a des possibilités d'augmenter la surface de l'exploitation si besoin.

En termes de déclaration PAC, la surface graphique déclarée à ce jour de 83 ha correspond à une surface admissible aux aides de 48.50 ha.

Pas de parcs clôturés sur l'exploitation en dehors d'un petit parc d'exercice extérieur attenant à la bergerie.

Bâtiments et équipements

Les bâtiments loués par la mairie comprennent :

- Une bergerie de 338m² et un petit bâtiment en bois annexe de 12m². Cette bergerie se divise entre une zone de stockage pour le foin (80 m²), la zone pour l'élevage (240 m²) et un petit local technique. La bergerie est équipée d'un couloir d'alimentation en bois avec cornadis (58

places, possibilité d'en ajouter), d'un quai de traite (9 places) et d'un chariot de traite (2 pots, 4 faisceaux)

- Un petit logement d'appoint de 20 m² attenant à la bergerie
- Une fromagerie de 86 m² comprenant un SAS, une salle de fabrication de lactiques, une salle de fabrication de la tome et des yaourts, une cave d'affinage des tomes, une salle de plonge, un salle de vente et un espace de stockage. Le matériel comprend le matériel de transformation pour les lactiques, une cuve à tome neuve de 92l, un pasteurisateur neuf (20l) et une étuve neuve (160 pots) pour la fabrication de yaourts.
- Un logement au-dessus de la fromagerie (86m², 3 chambres)

La fromagerie a été dimensionnée pour une transformation maximale de 160 l/j.

La bergerie peut accueillir maximum 100 chèvres cornues.

Ces bâtiments sont raccordés aux réseaux électrique, d'eau potable communal et au réseau d'assainissement pour les eaux blanches de lavage de la fromagerie (lactosérum séparé et distribué pour l'alimentation animale).

Cheptel

Cheptel actuel de 38 chèvres adultes (8 Pyrénéennes, 3 Roves et 30 Alpines), 9 chevrettes et 2 boucs race alpine. Adultes mises à la saillie début octobre pour des mises bas de début mars 2026.

Conditions de reprise

Les loyers avec la mairie se répartissent entre :

- 7010 €/an pour la fromagerie
- 858€ /an pour la bergerie
- 232 € / an pour le foncier avec AFP
- 460 €/mois pour l'appartement

Les montants de reprise avec la cédante sont évalués au 30 septembre 2025 à :

- Cheptel : 1500 €
- Matériel de bergerie : 2 000 € + 1500 € pour le chariot de traite
- Matériel de fromagerie : 12 000 € (une partie est neuve n'ayant jamais servie pour tomes et yaourts, faute de production suffisante)

Profil recherché :

- minimum 2 personnes, idéal couple
- habitation à l'année sur SANSA
- activité complémentaire possible sur le territoire (gîte communal, proches stations de ski, etc.).

Contact : Antoine TAHOCES, maire de SANSA : 06.33.14.03.14



Vue globale de la bergerie (partie basse à gauche), du stockage (partie haute au centre), de la fromagerie avec le logement au-dessus à droite.



Fromagerie et appartement à l'étage avec balcon



Pignon ouest : entrée stockage / annexe logement



Bergerie



Quai de traite



Zone de stockage de foin



Parc d'exercice extérieur devant la bergerie (Est)



Fromagerie



Appartement